



NOTES ET DOCUMENTS

SUR

CORDELLES

PRÉFACE

LE territoire de Cordelles occupe l'extrémité occidentale du canton de Saint-Symphorien-de-Lay. La limite en est formée au couchant, par le cours de la Loire et au sud, par le ruisseau de la Poussette, dont la rive gauche appartient à Saint-Priest-la-Roche ; à *mi-cours*, la ligne de démarcation quitte le ruisseau pour prendre brusquement la direction du nord et suivre un val étroit qui la sépare de Vendranges, de là, elle emprunte le cours du « riot » de Fronde jusqu'à peu de distance de son embouchure, où elle abandonne ses bords profondément encaissés, pour rejoindre la Loire vers le sud, laissant le territoire de Jœuvre à la commune de Saint-Maurice. L'espace compris entre ces limites mesure exactement 2,664 hectares 22 ares 60 centiares, ce terrain est assez fertile et généralement bien cultivé. Il était autrefois entièrement couvert de forêts, il est aujourd'hui presque déboisé.